

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-deux et le 06 Septembre 2022, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

**Etaient présents (10) :** BARTHES Daniel, GABAUDE Chantal, REY Philippe, QUIRINY Monique, VIALLES Gisèle, GUIEN Guylaine, TRILLES Michel, GALINIER Norbert, BAGNATI Sylvain, MORLIERE Ludovic,

**Absents :** DELREUX Martine a donné procuration à QUIRINY Monique, Nadal Caroline a donné procuration à Gabaude Chantal BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, ANTON Jean Rémy

**Votants : (12)**

**Secrétaire de séance :** GUYLENE GUIEN

**N° 2022-44**

**OBJET : REVISION DES TARIFS LOCATION ET PRETE DE SALLES AUX ASSOCIATIONS ET AUTO-ENTREPRENEURS**

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2212-1, L.2212-2 et L.2224-18,

- **CONSIDERANT** les demandes de personnes extérieures au village qui souhaitent proposer des activités dans le cadre d'activités diverses sur Puimisson.

M Le Maire propose de demander

- Aux auto-entrepreneurs et personnes déclarées ayant un Siret
- Aux Associations non Puimissonnaises

2 euros par occupation de salle (peu importe le temps réservé)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de prêt de salle

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

